



Procès-Verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 15 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du onze mars deux mil vingt-et-un.

Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal**

élus :
19

Conseillers en fonction :

19

Conseillers présents :

14

Conseillers absents :

5

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Madame Nadia BRUNN, Messieurs Erick FISCHER, Aurélien FLUHR, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Arlette LUTTENBACHER, Messieurs Daniel MOSER, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER, Roger SPERISSEN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mesdames Peggy DOPPLER (**procuration à Doris JAEGGY**), Virginie QUIRIN (**procuration à Marie-France LUTHRINGER**), Monsieur Olivier SARDINI (**procuration à Claude SCHOEFFEL**), Mesdames Cécile STEMPEL, Esther SZTJANERT, conseillers municipaux.

Présents : 14

Pouvoirs : 3

Votants : 17

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date 18 février 2021
4. Budget Forêt : approbation et vote du compte administratif 2020
5. Budget Forêt : approbation et vote du compte de gestion 2020
6. Budget Forêt : affectation de résultats
7. Budget Forêt : approbation et vote du budget primitif 2021
8. Urbanisme : constitution de servitudes de passages dans le cadre de la vente d'un terrain chemin du Stuckelrain
9. Finances : demande de subvention au profit de l'école élémentaire dans le cadre du plan de relance « continuité pédagogique – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »
10. Finances : signature d'une convention relative aux indemnités forestières de la commune
11. Finances : signature d'une convention relative à l'appel à projets pédagogiques : « le parc un espace de vie : nos citoyens en herbe s'impliquent pour leur futur »
12. Finances : demande de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2021
13. Divers et communication

NS/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h07.

En raison du couvre-feu actuellement en vigueur, Madame le Maire demande que le conseil municipal se réunisse à huis clos. Après accord unanime des membres présents et représentés, le huis clos est validé.

Elle indique que le point n° 8 « urbanisme : constitution de servitudes de passages dans le cadre de la vente d'un terrain chemin du Stuckelrain » est à retirer de l'ordre du jour car il n'est plus nécessaire de délibérer. Après accord unanime des membres présents et représentés, le point n° 8 est retiré du présent ordre du jour.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Arlette LUTTENBACHER, conseillère municipale est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

Délégation 4° - marchés publics

Le 24 février 2021, signature d'un devis relatif à des travaux complémentaires pour le chantier 32 Grand'Rue (retrait de plaques en fibrociment avec amiante) – entreprise PREMYS : 5 900 euros HT, 7 080 euros TTC.

N° 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 FEVRIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2021, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

DELIB N° 2021/17

N° 4. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Au titre de l'année 2020, les résultats du compte administratif – forêt sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
	222 995.96 euros	225 359.73 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES REALISEES	RECETTES REALISEES
	2 548.72 euros	5 112.95 euros

Section de fonctionnement Excédent de clôture de 2 363.76 euros

Section d'investissement Excédent de clôture de 2 564.23 euros

Soit un excédent global de 4 927.99 euros.

Dans l'ensemble, le « réalisé » 2020 a connu une baisse de :

-42.96 % en dépenses de fonctionnement ;

-27.48% en recettes de fonctionnement. Les coupes de bois baissent fortement en passant de 284 440.03 euros en 2019 à 197 919.08 euros en 2020 ;

-50.15% en dépenses d'investissement ;

-51.45% en recettes d'investissement.

Monsieur Claude SCHOEFFEL indique que l'excédent 2020 est très faible par rapport aux années précédentes mais que la bonne gestion des années antérieures permettra de réaliser plusieurs projets d'investissement et ce dès l'année 2021.

Madame le Maire présente le compte administratif de la commune-Budget Forêt pour l'exercice 2020,

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-5 112.95	0.00	2 564.23	-2 548.72
Fonctionnement	291 728.82	5 112.95	2 363.76	288 979.63
TOTAL BP	286 615.87	5 112.95	4 927.99	286 430.91

qui se récapitule comme suit :

Section de fonctionnement Excédent de clôture de 2 363.76 euros
Section d'investissement Excédent de clôture de 2 564.23 euros
Soit **un excédent global de 4 927.99 euros**, correspondant au résultat de l'exercice 2020 du compte de gestion.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 - Forêt, dressé par Madame Nadine SPETZ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif – Forêt - et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint chargé de la Forêt ;
- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif – Forêt ;
- Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion –Forêt ;
- APPROUVE, VOTE ET ARRETE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte administratif 2020 et résumés ci-dessus.

Madame le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

DELIB N° 2021/18

N° 5. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame le Maire donne connaissance des résultats du compte de gestion 2020 présenté par Madame la Trésorière de Saint-Amarin, parallèlement au compte administratif de la commune et qui laisse apparaître les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement Excédent de clôture de 2 363.76 euros
Section d'investissement Excédent de clôture de 2 564.23 euros
Soit **un excédent global de 4 927.99 euros**, correspondant au résultat de l'exercice 2020 du compte administratif.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire :

- Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 - Forêt et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion - Forêt dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif - Forêt de l'exercice 2020,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées,
- Considérant que la gestion du Receveur n'appelle aucune remarque,

DELIBERE :

1. **Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. **Statuant** sur l'exécution du budget - Forêt de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. **Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;
4. **DECLARE** à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion - Forêt dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIB N°2021/19

N° 6. BUDGET FORET : AFFECTATION DE RESULTATS

Il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté) pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2020 - Forêt fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2020	2 363.76 euros
Excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2019	286 615.87 euros
Excédent de fonctionnement global 2020	288 979.63 euros

Excédent d'investissement de l'exercice 2020	2 564.23 euros
Déficit d'investissement de l'exercice 2019	5 112.95 euros
Déficit d'investissement global 2020	2 548.72 euros

Soit un excédent global de clôture 2020	286 430.91 euros
--	-------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire :

- DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter les résultats de l'exercice 2020 - Forêt comme suit :

Affectation au compte 1068 (R/I)	2 548.72 euros
Affectation au compte 002 (D/F)	286 430.91 euros
Affectation au compte 001 (D/I)	2 548.72 euros

N° 7. BUDGET FORET : APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif forêt pour l'année 2021.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, répond aux questions posées par les conseillers municipaux :

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, demande si lors d'une vente d'une parcelle forestière, la commune est prioritaire en tant qu'acheteur. Monsieur Claude SCHOEFFEL indique qu'en effet, la commune peut acquérir des parcelles forestières de particuliers mais que le droit de préemption reste la règle. Le plus souvent, le propriétaire sollicite directement la commune qui fait une estimation de la parcelle concernée ; cependant, les propriétaires des parcelles voisines sont sollicités par le notaire et ces derniers sont autorisés à préempter.

Madame Cosmina HOFFER, conseillère municipale, demande comment sont faites ces estimations. Monsieur Claude SCHOEFFEL indique que celles-ci sont réalisées par les services de l'ONF.

Monsieur Claude SCHOEFFEL précise qu'il souhaite vivement reconduire la politique d'achats de parcelles forestières privées engagée depuis plusieurs années par la commune. En effet, les propriétaires privés sont libres de faire ce qu'ils veulent de leurs parcelles forestières. Si ces dernières sont achetées par la commune, les règles de gestion forestière s'appliquent ce qui permet, à terme, d'harmoniser la politique communale. Messieurs Franck SCHUBERT et Erick FISCHER confirment que ces acquisitions peuvent s'avérer bien utiles afin d'asseoir la gestion forestière de la commune et ainsi posséder une zone tentaculaire.

Suite à une question de Monsieur Jean-Jacques SITTER, conseiller municipal, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, précise que la SAFER n'a pas à préempter les parcelles forestières mais uniquement agricoles.

Monsieur Roger SPERISSEN, conseiller municipal, demande si la commune a contribué à la restauration de la cathédrale de Notre Dame de Paris. Monsieur Claude SCHOEFFEL indique que la commune n'avait pas de chêne à donner.

Monsieur Erick FISCHER s'étonne que les recettes chasse se retrouvent dans le budget principal et non dans le budget forêt. Monsieur Claude SCHOEFFEL répond que cette question a souvent été soulevée lors des anciens mandats. Il rappelle toutefois que le budget principal encaisse les revenus de la chasse mais en contrepartie, il paye la cotisation à la Caisse d'Assurance des Accidents Agricoles qui permet d'entretenir les chemins forestiers et ruraux de la commune.

Suite à une question de Monsieur Erick FISCHER, Madame Charline DEON, secrétaire donne les chiffres de l'excédent cumulé depuis 2017 : 366 681 euros en 2017, 335 055 euros en 2018, 371 936 euros en 2019 et 286 816 en 2020.

Le budget primitif forêt pour 2021 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	448 860.91 euros	448 860.91 euros <i>dont 286 430.91 euros d'excédent cumulé reporté</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	55 548.72 euros	55 548.72 euros

	<i>dont 2 548.72 euros de déficit cumulé reporté</i>	
--	--	--

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de 504 409.63 euros. Cela représente une hausse globale de 29 250.81 euros par rapport au budget primitif prévisionnel voté en 2020 dont :

- Une baisse de 16 184.96 euros en section de fonctionnement ;
- Une hausse de 45 435.77 euros en section d'investissement.

Cette hausse s'explique notamment par le plan de relance initié par le gouvernement : 35 000 euros sont ainsi prévus dans le cadre du plan de reconstitution de la forêt. Ce plan de relance représente une subvention prévisionnelle et exceptionnelle de 25 000 euros. Une deuxième phase est normalement prévue pour 2022. 15 000 euros prévisionnels sont également inscrits au titre d'achats de parcelles forestières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
-APPROUVE le projet de budget primitif forêt 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	448 860.91 euros	448 860.91 euros <i>dont 286 430.91 euros d'excédent cumulé reporté</i>
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES
	55 548.72 euros <i>dont 2 548.72 euros de déficit cumulé reporté</i>	55 548.72 euros

Soit un budget global équilibré en section de fonctionnement et d'investissement de **504 409.63 euros.**

DELIB N°2021/21

<p>N° 8. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU PROFIT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE « CONTINUITÉ PEDAGOGIQUE – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES »</p>
--

Le plan de relance initié par le gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique.

« L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » vise à lutter contre la fracture numérique. L'aide de l'Etat est comprise entre 50% et 70% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité. Pour être éligible, la dépense minimale engagée doit s'élever à 3 500 euros TTC et les dossiers doivent être déposés par la collectivité avant le 31 mars 2021 sur une plateforme en ligne.

Monsieur GUIHAL, directeur de l'école, a ainsi sollicité la commune afin de s'inscrire dans la démarche. En effet, le plan numérique préconise que toutes les écoles doivent permettre aux élèves d'acquérir les compétences numériques attendues. Cela passe par un équipement matériel et un accès à un réseau internet.

Pour les équipements, le plan numérique doit permettre aux écoles de faire des classes mobiles (par le biais de tablettes ou de micro PC) ou d'assurer la présence en classe de plusieurs PC associés à un outil de vidéoprotection ou à un TBI.

Le précédent projet « label numérique » voté par le conseil municipal permettra d'installer des TBI dans deux classes ; le vidéoprojecteur pourra être utilisé dans les autres classes. Chaque TBI sera géré

par un PC (enseignant) assez performant pour supporter la version récente de SmartNoteBook pour les TBI.

L'école dispose actuellement de cinq PC portables. Ce nouveau plan numérique permettra d'en avoir 10, ce qui sera intéressant lors de travail en groupe ou en ateliers dans une classe. Parmi ces PC, deux seront similaires aux PC "enseignants" et pourront fonctionner avec le logiciel SmartNoteBook pour les TBI si besoin (lors de l'absence d'un enseignant, pour les remplacements ou les intervenants ou en cas de problème technique).

-L'achat des ordinateurs souhaité par l'école représente un coût de 3 505 euros TTC, ce qui pourrait être subventionné à hauteur de 70% soit 2 453 euros de subvention et 1 052 euros de reste à charge pour la commune.

-L'achat du logiciel représente un coût prévisionnel de 486 euros TTC, subventionnable à 50% soit 243 euros de subvention et 243 euros de reste à charge pour la commune.

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le projet d'achat de plusieurs ordinateurs portables ainsi que des ressources numériques en faveur de l'école primaire.

Les dépenses sont les suivantes :

- + Volet équipement – socle numérique de base : 3 505 euros TTC
- + Volet service et ressources numériques : 486 euros TTC
- + Total : 3 991 euros

Il est proposé au Conseil Municipal de présenter le dossier auprès du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports pour l'attribution d'une subvention au titre du plan de relance « continuité pédagogique – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires »

Les subventions envisagées sont les suivantes :

- + Volet équipement – socle numérique de base : 2 453 euros, soit 70% du montant TTC
- + Volet service et ressources numériques : 243 euros, soit 50% du montant TTC
- + Total : 2 696 euros soit un reste à charge de 1 295 euros pour la commune

Vu l'exposé du Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet en faveur de l'école primaire exposé ci-dessus ;
- CHARGE** Madame le Maire de solliciter une subvention au titre du plan de relance « continuité pédagogique – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » pour un montant total de 2 696 euros ;
- AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

DELIB N°2021/22

N° 9. FINANCES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX INDEMNITES FORESTIERES DE LA COMMUNE
--

Avec la création de la réserve naturelle du Massif du Grand Ventron (décret du 22 mai 1989), il est interdit d'exploiter une partie de la forêt communale de Fellingring pour des motifs de protection de la faune et de la flore. L'Etat considère que la commune de Fellingring subit un préjudice direct, matériel et certain en sa qualité de propriétaire. Afin de dédommager la commune, le Préfet de la Région Grand Est verse tous les ans une subvention de 4 030 euros ; cette recette est imputée sur le budget forêt.

Le montant de l'indemnisation est calculé sur les bases suivantes :

- surface concernée : 155 hectares
- montant de l'indemnité : 26 euros par hectare et par an

Le versement de la subvention est conditionné par la signature d'une convention financière signée par la commune et la DREAL Grand Est (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

En raison du changement de municipalité, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire (ou son représentant) à signer la convention et ce pendant toute la durée du mandat. La délibération sera prise une seule fois.

Monsieur Franck SCHUBERT, sans pour autant remettre la question environnementale de la politique de la Réserve en question, se demande si cette subvention s'avère suffisante au regard des possibles résultats d'exploitation que pourrait retirer la commune. Il rappelle que les anciennes municipalités n'étaient pas toujours en accord avec cette démarche car le montant de l'indemnité serait a priori inférieur au montant prévisionnel de l'exploitation si cette dernière était possible. Monsieur Claude SCHOEFFEL indique que certaines zones sont très pentues et rocheuses donc peu exploitables mais qu'il est aussi important pour la commune de participer à cette démarche environnementale portée par la Réserve Naturelle. Monsieur Franck SCHUBERT note toutefois que le Département des Vosges n'a pas adhéré à cette démarche à cause de l'argument économique.

Monsieur Erick FISCHER indique que 26 euros de subvention semble être une bonne moyenne et que la démarche environnementale est intéressante. Néanmoins, peut-être que la question se posera pour la commune sur un plus long terme surtout si le territoire de la Réserve venait à s'étendre.

Considérant que la création de la réserve naturelle du Massif du Grand Ventron a pour effet d'interdire, pour des motifs de protection de la faune et de la flore, l'exploitation d'une partie de la forêt communale de Fellinging ;

Considérant que la commune de Fellinging subit de ce fait un préjudice direct, matériel et certain en sa qualité de propriétaire,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-PREND NOTE que la convention financière relative aux indemnités forestières correspond à l'indemnisation de la commune de Fellinging pour le préjudice lié à l'interdiction de toute exploitation forestière dans certaines parcelles de la forêt communale du fait de la création de la réserve naturelle du Massif du Grand Ventron ;

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention portant attribution d'une subvention sur le budget de l'Etat et ce pendant toute la durée du présent mandat.

DELIB N°2021/23

**N°10.FINANCES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'APPEL A PROJETS PEDAGOGIQUES :
« LE PARC UN ESPACE DE VIE : NOS CITOYENS EN HERBE S'IMPLIQUENT POUR LEUR FUTUR »**

Suite à un appel à projets « Le Parc un espace de vie : nos citoyens en herbe s'impliquent pour leur futur ! » porté par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, la commune a déposé un dossier de candidature pour le projet « un arbre pour tous ! ».

Ce projet englobe plusieurs travaux :

- La plantation d'un tilleul dans la cour de l'école ;
- La réalisation, par les enfants de l'école, d'une fresque sur la biodiversité sur le mur qui sépare l'école de la propriété voisine ;
- La plantation de deux autres tilleuls dans l'espace qui sépare la nouvelle mairie de l'église.

Le projet a reçu un avis favorable et une aide du Parc des Ballons a été sollicitée à hauteur de 1 755.20

euros sur un total prévisionnel 2 194 euros TTC. Une convention doit être signée en ce sens.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint en charge du suivi du dossier, précise que 4 séances d'animation à destination des enfants seront assurées par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), pour un montant de 1 000 euros et qu'elles sont comprises dans la demande de subvention. Ces actions s'inscrivent dans la continuité de la politique pour les jeunes du village, initiée par le précédent mandat. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été menées : création du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et construction d'un jardin pédagogique dans la cour de l'école en 2017, installation du city-stade et de la gloriette en 2019/2020.

Monsieur Roger SPERISSEN demande si le projet de la fresque a été fait en lien avec le directeur de l'école. Monsieur Frédéric GRUNENWALD indique que cela a été fait. Le CMJ pourra bien évidemment être associé à la démarche mais il est rappelé que la commune doit réaliser ces travaux cette année.

Monsieur Erick FISCHER estime qu'il serait important de protéger la fresque en cas de pluie.

Madame Cosmina HOFFER note que les voisins devront également être prévenus au moment où la fresque sera réalisée.

Monsieur Franck SCHUBERT ajoute que le projet initial prévoyait la plantation de plusieurs arbres dans la cour de l'école mais que les enseignants n'ont pas souhaité le faire pour diverses raisons. Monsieur Frédéric GRUNENWALD indique qu'il sera toujours possible de planter d'autres arbres ultérieurement.

Après exposé de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire en charge du suivi du projet « un arbre pour tous ! »,

Vu la sollicitation de l'aide auprès du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-VALIDE le projet de convention dans le cadre de l'appel à projets pédagogiques : « Le Parc un espace de vie : nos citoyens en herbe s'impliquent pour leur futur ! » ;

-AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'opération « un arbre pour tous ! » ainsi que tout autre document y afférent.

DELIB N°2021/24

N° 11.FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Lors de la séance du 18 février 2021, Madame le Maire avait indiqué que la Conférence Saint Vincent de Paul avait fait une demande de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2021.

Madame le Maire avait proposé de verser une subvention de 500 euros, aide annuellement attribuée par la commune depuis 2016. La décision avait été cependant reportée car la majorité du conseil municipal souhaitait obtenir davantage de renseignements sur le bilan financier de l'association.

Madame Doris JAEGGY s'est donc entretenue le 03 mars dernier avec Madame NOTO, Présidente de l'association. Elle indique que la Conférence Saint Vincent de Paul repose entièrement sur le bénévolat et comprend au total 10 personnes. En 2020, 12 familles de Fellingring ont profité de l'action de l'association et le nombre de personnes augmente d'année en année.

L'association apporte une aide en majorité sous forme de colis alimentaires (produits frais, produits secs...) et de vêtements. Une aide financière peut aussi être apportée dans certains cas.

Tous ces colis représentent des frais importants pour l'association (achat du colis, frais de transport...). Les aides demandées servent donc, le plus souvent, à combler le paiement de ces colis.

Madame le Maire souhaite de ce fait reconduire l'attribution de la subvention à hauteur de 500 euros.

Madame Arlette LUTTENBACHER, conseillère municipale, estime que la commune pourrait faire un geste supplémentaire en raison de la période de la crise sanitaire. Elle demande également si certaines personnes demandent des aides directement à la commune. Madame Charline DEON indique que cela est déjà arrivé quelques fois.

Monsieur Erick FISCHER estime que, étant donné que l'association a eu la décence de répondre à la demande la commune, cette dernière pourrait apporter une aide financière supplémentaire. Monsieur Franck SCHUBERT trouve que cet argument ne justifie pas totalement l'augmentation de la subvention. Dans ce cas, pourquoi ne pas attribuer une subvention plus importante à d'autres associations car toutes souffrent de la crise sanitaire.

Madame le Maire propose de procéder à un vote à main levée afin de savoir si le conseil souhaite augmenter le montant de la subvention.

Résultats du vote :

Pour : 8 voix dont 2 procurations ;

Contre : 9 voix dont 1 procuration.

Après exposés du Maire et de Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire chargée de la vie associative et de l'action sociale,

Vu la demande de Madame Nathalie NOTO, Présidente de la Conférence Saint Vincent de Paul en date du 16 janvier 2021,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

-ACCORDE une subvention de 500 euros en faveur de la Société Saint-Vincent de Paul au titre de l'année 2021 ;

-PRECISE que le montant est prévu au budget 2021, article 6574.

N° 12. DIVERS ET COMMUNICATION

Rapports du Maire et des Adjointes :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

-Un incendie est survenu dans les logements d'habitation situés dans l'ancienne gare, le 02 mars dernier. Il n'y a eu aucun blessé. Les habitants ont été relogés d'urgence avec l'aide de la commune. Madame le Maire remercie vivement ses adjointes pour leur soutien et notamment Madame Doris JAEGGY qui a suivi de très près les dossiers de relogement.

-Concernant le comité de jumelage Donville-les-Bains, Madame le Maire rappelle que les Donvillais doivent normalement venir à Fellingring durant le week-end de l'Ascension mais sans certitude à ce jour malheureusement en raison de la crise sanitaire. Il a donc été convenu avec la Présidente du Comité de jumelage, de faire un sondage auprès des membres du comité de Fellingring et de Donville afin de savoir si les personnes souhaitent se déplacer malgré tout. Pour le moment les retours sont plutôt négatifs. Madame Marie-France LUTHRINGER, conseillère municipale, estime que, même si les Donvillais souhaitent venir à Fellingring, il sera difficile de leur proposer des activités extérieures car à ce jour, aucun monument ou aucun lieu touristique ne peut être visité au regard des restrictions sanitaires nationales.

-Des plaintes ont été remontées à la commune concernant l'utilisation de l'aire de jeux installée sur le

parking de l'école. En effet, plusieurs personnes en font une utilisation excessive : écoute de la musique, pratique du vélo et de jeux de ballon. Madame le Maire rappelle que ces pratiques sont déjà interdites par un arrêté municipal rédigé en 2018. De plus, le city-stade (qui a été réouvert depuis) permet la pratique des jeux de ballon. Pour le moment, un panneau plus grand et plus lisible sera installé à côté de l'aire de jeux mais d'autres actions seront prises en fonction de la situation.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD note qu'il souhaite mettre en place un nouveau lieu pour les jeunes, beaucoup plus convivial et plus à l'écart des habitations du centre-village.

Monsieur Jean-Jacques SITTER estime en effet que l'aire de jeux n'est malheureusement pas bien placée.

-L'association Animation Enfants Loisirs (AEL) a organisé un carnaval sur Facebook ; beaucoup d'enfants y ont participé et Madame le Maire tient à remercier l'association pour cette initiative.

-Les démarches pour l'ouverture prochaine d'une MAM sont en cours. La question la plus problématique reste cependant l'accessibilité.

-Concernant les actions entreprises par la Communauté de Communes, Madame le Maire rappelle que Madame Doris JAEGGY, Messieurs Jean-Jacques SITTER, Erick FISCHER et elle-même sont actuellement conseillers communautaires.

Le nouveau Président Cyrille AST a souhaité établir un Plan Prévisionnel d'Investissements (PPI) pour l'ensemble du mandat 2020-2026.

Les priorités suivantes ressortent :

- Réhabilitation du centre de loisirs (piscine) ;
- Création d'un centre de revalorisation et d'un pôle de recyclage et de réemploi ;
- Mise en sécurité de l'aménagement en eau de la vallée.

La réorganisation générale des services est aussi en cours de discussion. Un projet hôtelier dans le parc de Wesserling est en cours d'étude, tout comme la restructuration du pôle économique de Malmerspach.

Monsieur Erick FISCHER précise que la CCVSA est très dynamique dans beaucoup de domaines, surtout au niveau du Parc de Wesserling. Malgré la crise sanitaire, la CCVSA reçoit, par exemple, beaucoup de demandes de location des locaux et des salles.

 *Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :*

-Une Commission Départementale de la Gestion de la Faune Sauvage s'est déroulée le 04 mars dernier à la Préfecture de Colmar.

-Monsieur Claude SCHOEFFEL souhaiterait organiser une sortie forêt, à partir de la fin du mois de mars. Les conseillers seront a priori invités à se retrouver à 18h puis un point sera fait sur le projet de reconstitution de la forêt. La date sera déterminée ultérieurement.

-Dans le cadre de la chasse, une campagne de comptages sera organisée tous les jeudis du mois d'avril ; des précisions de la Préfecture sont encore en attente. Monsieur Claude SCHOEFFEL rappelle que la campagne n'avait pas pu se faire en 2020 en raison du premier confinement.

 *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

-Un document intitulé « Vision 2035 » relatif à un projet du SM4 (Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV), a été remis à tous les conseillers municipaux. Ce syndicat correspond globalement à l'ouest du département du Haut-Rhin : la Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux constitue la limite Nord, et la Communauté de Communes Sud Alsace-Largue correspond à la limite Sud. Il regroupe aujourd'hui 5 Communautés de Communes, 1 syndicat de gestion des déchets, représentant un total de 135 communes de tailles très diverses et compte près de 154 000 habitants.

Afin de porter ce projet qui vise à réduire de manière générale l'impact des déchets sur l'ensemble du territoire du Syndicat, un collectif a été créé et plusieurs séminaires seront prochainement organisés.

Monsieur Jean-Jacques SITTER s'étonne de ne pas voir d'action contre le suremballage inscrite dans le projet. Monsieur Frédéric GRUNENWALD suppose que le SM4 n'a pas de pouvoir en la matière. Plusieurs conseillers municipaux indiquent cependant que la consommation responsable des citoyens commence par l'action des industriels.

Monsieur Erick FISCHER ajoute que la « ressourcerie » en projet sur le territoire de la Communauté de Communes s'inscrira dans cette logique souhaitée par le SM4.

Monsieur Franck SCHUBERT indique que sa commission travaille également sur l'organisation d'une animation citoyenne autour de la gestion des déchets, en lien avec la Communauté de Communes.

-La commission relative à l'organisation de la fête annuelle prévue en fin d'année, se réunira le jeudi 08 avril à 20h, dans la salle du conseil municipal. Tous les membres du conseil municipal intéressés y sont conviés.

-La journée citoyenne aura lieu le samedi 24 avril prochain. Les flyers devront être distribués par les conseillers municipaux et le retour des habitants est attendu pour le 09 avril.

En raison de situation sanitaire, le repas de midi ne sera pas organisé. Des viennoiseries seront en revanche proposées le matin et les groupes de travail seront composés de 6 personnes maximum. Plusieurs conseillers municipaux demandent s'il n'est pas possible de proposer par exemple un sandwich à la fin de la journée. Madame Doris JAEGGY indique que cela est possible du moment que les personnes ne se rassemblent pas.

 *Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :*

Les dernières opérations en matière d'urbanisme sont les suivantes :

-3 déclarations préalables ont été réceptionnées pour :

- La modification de la toiture d'une maison d'habitation, le 26/02/2021 ;
- La construction d'un abri sur terrasse, le 26/02/2021 ;
- La construction d'une serre, le 08/03/2021

-3 DIA ont été réceptionnées concernant :

- La parcelle 2019/46, section 1 ;
- La parcelle 343/91, section 05 ;
- La parcelle 78, section 16.

La commune n'a pas utilisé de son droit de préemption.

-L'équipe technique accueille, depuis aujourd'hui, un stagiaire pour une durée de 2 semaines. Un second stagiaire viendra la dernière semaine de mars.

-Un appel à candidatures pour recruter un nouvel agent technique est actuellement en cours. Les candidatures peuvent être envoyées au secrétariat de la mairie jusqu'au 05 avril inclus.

-A partir du 15 mars, la plateforme des déchets verts sera désormais ouverte les lundis, mercredis et samedis de 9h à 17h en continu. Monsieur Roger SPERISSEN assurera l'ouverture et la fermeture le lundi ; Madame le Maire tient à le remercier.

-Le bois de service a été distribué à l'ensemble du personnel.

-Monsieur Frédéric GRUNENWALD s'est dernièrement entretenu avec l'entreprise COLAS pour trouver une alternative à l'utilisation de bicouche lors de la campagne « point à temps » qui, pour rappel, coûte entre 17 000 et 20 000 euros par an, hors coût de balayeuse. Monsieur Daniel MOSER, conseiller municipal, estime que les communes pourraient se mutualiser pour procéder à l'achat d'une balayeuse collective.

-Un nouveau radar pédagogique a été installé près de la piscine.

-Un nouvel arrêté a été pris pour réguler le stationnement gênant à l'entrée et à la sortie de l'école. En effet, beaucoup de voitures se stationnaient le long du bâtiment. A compter du 08 mars, le stationnement a été modifié : il est désormais interdit de stationner ou de s'arrêter le long du bâtiment sauf pour le bus scolaire et deux places sont désormais réservées aux véhicules du périscolaire sur le parking de l'école. Un courrier a aussi été fait aux parents pour les sensibiliser à cette question de sécurité.

Monsieur Frédéric GRUNENWALD rappelle que la question du dépose minute a été étudiée mais que les aménagements se sont avérés très onéreux et compliqués à mettre en place.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h45.

Secrétaire de séance

Madame Arlette LUTTENBACHER